

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-cinq le **lundi 30 juin**, le Conseil Municipale **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal le 24 juin 2025

Objet
N° 25/05/03
Modification de la délibération n°25/05/17 * Répartition des amendes de police 2025 * Aménagement de plateaux surélevés sur la RD1506

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les problématiques liées aux excès de vitesse sur certaines portions de la route départementale 1506 en agglomération. Dans le but de réduire cette problématique, la commune souhaite aménager 5 plateaux dans les hameaux du Nant et du Chef-Lieu, la vitesse dans ces zones sera réduite à 30km/h. Ces derniers seront installés aux emplacements suivants :

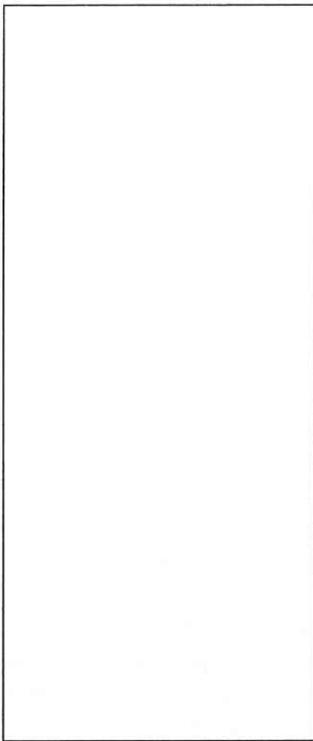
- Hameau du Nant : en aval du croisement entre la RD1506 et la route des Biolles et en amont du pont enjambant le Nant de Loriaz.
- Hameau du Chef-Lieu : en amont du croisement entre la RD1506 et l'avenue de la Gare, en amont de l'école et au droit des n°337 à 381 de la route des Confins du Valais.

L'aménagement de ces plateaux avait été initialement estimé à 68 482.90€HT, et une subvention « répartition des amendes de police » d'un taux de 80.00%, soit 54 787€ avait été demandée en 2024 et versée à la commune. Or, le montant de ces travaux a été revu à la hausse depuis lors, portant le coût de ces derniers à 98 161.00€HT, soit une hausse de 29 678.00€HT.

Aussi, la commune de Vallorcine souhaite solliciter la subvention « répartition des amendes de police 2025 » sur la différence entre le coût initialement prévu et celui actualisé. Cette subvention est demandée au taux maximum soit 80.00%, équivalent à un montant de 23 742€.

Il est proposé d'inscrire la demande de subvention comme suit :

DÉPENSES	
	Montant HT
Différence du montant des travaux	29 678.00 €
TOTAL	29 678.00 €



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL SUBVENTIONS		
Envoyé en préfecture le 01/07/2025 Reçu en préfecture le 01/07/2025 Publié le		
ID : 074-217402908-20250630-25_05_03-DE		
Répartition des amendes de police 2025	23 742 €	80.00%
Total Aides publiques	23 742 €	80.00%
AUTOFINANCEMENT		
	Montant HT	%
Fonds propres	5 936 €	20.00%
Total autofinancement	5 936 €	20.00%
TOTAL	29 678.00 €	100,00%

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police 2025 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 01/07/2025
Télétransmis en Préfecture le : 01/07/2025
Notifié ou publié le : 01/07/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches